

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2015

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles- CARTET Olivier - CHATAL Christophe – DAYET Alain – DELANGLE Chantal – DESBROSSE Gabriel- FESSY Véronique – GARDON Maxime – LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert – PIVOT Bernard – RIVIERE Mickaël – VALENTIN Nathalie.

Absent ayant donné bon pour pouvoir : Laurence BERT à Gabriel DESBROSSE.

Secrétaire de séance : Nathalie VALENTIN.

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2015.
2. Délibération « SIEL pour le Multiservices ».
3. Délibération pour révision du prix des terrains : « Le Pâté » et « Péchenille ».
4. Délibération pour révision du prix du logement communal situé au 1^{er} étage de l'ancienne Mairie.
5. Point sur les travaux au Multiservices (lot « Menuiseries »)
6. Questions diverses.

.....

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2015 :

- Alain DAYET précise que dans le point consacré à la réforme des rythmes scolaires, les aides proviendraient de l'Etat et non de la CAF.
- A la demande de Nathalie VALENTIN qui demande des précisions sur l'augmentation des taux d'imposition par la COPLER, Christophe CHATAL lui répond que l'augmentation est due au coût de la fibre optique, et de plus, si les communes augmentaient leur taux de taxe d'habitation, foncière bâti, foncière non bâtie, la DGF pourrait éventuellement augmenter (effet sur le CIF). Pradines n'a pas augmenté les taux, pour limiter les augmentations pour les habitants.

- **Délibération « SIEL pour le Multiservices ».**
Présenté par Gabriel DESBROSSE.

Afin de déplacer un lampadaire pour le repositionner à côté du multiservices et prévoir son alimentation, des travaux peuvent être réalisés via le SIEL, le montant total s'élèverait à 2 521 € HT et la participation de la commune serait de 1 336 € HT.

Les travaux pourraient être réalisés en septembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que :

- Le SIEL soit le maître d'ouvrage de ces travaux pour un montant de 2521 € HT
- La participation de la commune sera de 1336 € HT.

- **Révision prix du terrain « Sans Maître au PATE » (1275 m²) :**
Présenté par Gabriel DESBROSSE.

Il rappelle au Conseil Municipal que le prix au m² a été fixé à 40 €, soit un prix de vente à 51 000 €. Il informe qu'un couple est intéressé (via l'agence CUPILLARD) et nous propose 45000 € net vendeur en raison de la non-viabilisation de la parcelle.

Le Maire a demandé un devis :

- à Cyril DELOMBRE pour effectuer des travaux de viabilisation « assainissement –eau potable – eaux pluviales », dont le montant s'élèverait à 1900 € HT
- A la Lyonnaise des eaux, le coût serait d'environ 800€ H.T.
Soit un total de 2700 € H.T.

Il ne devrait pas y avoir de viabilisation en électricité.

Maire propose de le laisser à 51 000 € net vendeur et la commune prendrait en charge la viabilisation du terrain.

La viabilisation sera un argument de vente même pour d'autres acquéreurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix de vente du terrain situé au Pâté à 51 000 € avec viabilisation.

- **Révision terrain à Péchenille (1314 m²)** (se décomposant en 416 m² en zone constructible et 898 m² en zone non constructible).
Présenté par Gabriel DESBROSSE.

Le prix de vente a été fixé, par délibération antérieure, à 55 €/m². Le maire a reçu une personne intéressée par ce terrain. Elle va voir si elle peut placer une maison individuelle sur la zone constructible.

Charles BRUN demande de voir s'il est possible d'empiéter sur la zone non constructible. Le Maire rajoute que l'extension d'une habitation existante en zone non constructible est possible.

- **Campagne des logements de OPHEOR** (construits en 1995):
Par Charles BRUN

- Les grands logements n'arrivent plus à se louer : en effet, les loyers seraient trop élevés (650 € / mois le petit ; 725 € / mois le grand) et l'approvisionnement en gaz doit être fait avec cuve de gaz alors que le gaz de ville passe devant (OPHEOR prévoit de changer l'alimentation).

OPHEOR a décidé de baisser les loyers à 450 € et d'effectuer une offre promotionnelle de 3 mois de loyer gratuit.

De plus, il y a une discordance des plafonds de revenus non cohérent avec les montants de loyers.

De plus, il propose de ne plus appliquer d'augmentation des baux existants pour les locataires en cours. Le Conseil Municipal accepte l'unanimité.

- **Logement communal situé au 1^{er} étage de l'ancienne mairie**

Le Maire énonce au Conseil que compte tenu des baisses de loyer des logements OPHEOR, il conviendrait de baisser le loyer de l'appartement communal afin d'être compétitif .
Il propose de le fixer à 390 €/ Mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 2 absentions, accepte de fixer le nouveau montant du loyer de l'appartement communal (situé au 1^{er} étage de l'ancienne mairie), à 390 € par mois.

• **Questions diverses :**

- **Avancement de grade de Jean-Yves** : il n'a pas pu être possible d'enclencher une demande de promotion interne (comme cela avait été décidé au dernier conseil municipal du 24 mars 2015) car Jean-Yves n'atteignait pas les 11 ans d'ancienneté (nous avons eu l'information de la part du Centre de gestion après la réunion). C'est donc l'avancement de grade qui a été mis en place.

- **Point sur les travaux du Multiservices :**

Par Charles BRUN :

Les travaux ont bien avancés en maçonnerie.

Mais il y a eu des mauvaises surprises sur la partie « Bar » existante : des travaux sur les murs et les sols seront nécessaires pour rendre plus « propre »

Mickaël RIVIERE ajoute que, concernant les débords de toit, il faudra veiller à ce que ce soit réalisé et il serait judicieux de profiter de l'échafaudage. Le Maire lui répond que ce travail pourra être réalisé par Jean-Yves.

Charles BRUN précise, au sujet du mur, que celui-ci appartient à la commune et remplace celui du voisin ; toutefois, le côté du mur situé chez le voisin sera crépi.

.....
Le Maire informe le Conseil que :

- l'emprunt est souscrit (150 000 €) (contrat signé et retourné)
- La ligne de trésorerie (200 000 €) ne sera pas mise en place avant le 15 mai 2015 et le déblocage des fonds aura lieu autour du 15 juin 2015.

.....
La fin des travaux du Multiservices est prévue au 31 Octobre 2015.

- Le planning initial signé par les entreprises, avec 3 phases, n'a jamais été refait avec la réactualisation du chantier (non-prise en compte de l'avance du maçon). En réalité, il n'y a qu'une seule phase.
- Le Maire fait à nouveau part au Conseil du problème sur le lot n°08 « Menuiseries Bois ». Nous avons envoyé un courrier à la Sous-Préfecture, en

date du 10/3/15 à l'attention de Mr le Sous- Préfet en précisant que nous envisageons de retenir l'entreprise VALLAS & BERNARD qui arrive à la position suivante sur le tableau d'analyse des offres. Le Trésorier, Mr KOUEYOU, est d'accord sur cette proposition.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise VALLAS et BERNARD pour le lot n°08 « Menuiseries Bois » pour un montant de 12 337, 14 € H.T.

-
- Le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous est fixé le 04 Mai 2015 avec Maître PERRIN pour rédiger un bail avec les nouveaux exploitants (lieu du bail « Anciennement Chez Dédé »). Ce bail débuterait le 15/06/2015 (fermeture obligatoire d'une durée de 2 semaines quand il y a un changement d'exploitant).

Concernant le loyer des nouveaux locaux que les futurs exploitants auraient à payer, le Maire propose les montants suivants :

- 200 €/ mois H.T.
- 300 €/ mois H.T. au bout de la 3^{ème} année.
- 400 €/ mois H.T. au bout de la 6^{ème} année.

Les repreneurs souhaiteraient acquérir le matériel.

Véronique FESSY ajoute qu'il n'est pas possible de faire un point-relais POSTE.

Concernant le bail entre la Mairie et Marie MOLETTE, cette dernière est d'accord pour une fin du bail (« chez Dédé ») jusqu'au 31/10/15.

- **Eglise :**

Afin de terminer la peinture sur la façade de l'Eglise, le Maire informe le Conseil qu'il a demandé un devis pour louer un échafaudage à MAUREL Vincent : pour une location de 30 jours , le coût serait de 2 400 € H.T.

Mickaël RIVIERE ajoute qu'il peut obtenir une nacelle, mais il reste à voir sur quelle période et quel prix.

Toutefois, il faudrait prévoir une formation « CACES Nacelle » à faire passer à Jean-Yves.

- **Réunion avec les associations samedi 18/4/15** :

Diverses questions ont été posées à cette réunion :

Pour AFR : possibilité d'un lieu de stationnement pour garer le camion réfrigéré dans le cadre de la gestion du portage de repas.

Club Foot : demande de prise en charge des fluides (eau- électricité). Gravier devant la buvette.

Bibliothèque : budget de 300 € alloué chaque année pour acquisitions diverses.

Boules : demande que la mairie leur paye les petites fournitures pour l'entretien que l'association des boules réalise.

Comité des Fêtes : le portail du local ferme mal.

Petits sabots : demande la possibilité d'effectuer par eux un fléchage sur certains chemins communaux.

AES (association secourisme) : disponible pour les associations si besoin d'un poste de sécurité.

Les associations sont relativement contentes. Une nouvelle réunion aura lieu le 10 octobre 2015 pour fixer les manifestations 2016.

On comptait également la présence du futur repreneur du multiservices Patrick PERRET (Absence de sa compagne Delphine LAPRAIS qui travaillait)

- **Réunion COPLER « Contrat Enfance jeunesse »** : Par Véronique FESSY et Chantal DELANGLE.

Pradines est concerné même si nous n'avons aucune structure (type crèche, centre de loisirs). En effet, la commune compte des assistantes maternelles.

Les communes membres du canton disposent souvent d'associations gérant des services de la petite enfance.

La COPLER envisage une mutualisation de ce service, et pourrait ainsi récupérer l'aide de la CAF.

La mutualisation permettrait de pallier à des remplacements de personnel. De plus, les associations ont parfois des difficultés à tout gérer (manque de personnel).

Néanmoins, la mutualisation posera la question du financement. Le coût sera-t'il divisé entre les communes ou au prorata ? En effet, Pradines ne dispose pas de structures.

- **Budget COPLER** : la COPLER a augmenté ses impôts pour financement de la fibre optique mais avec des dépenses imprévues de 270 000€ (et les dépenses du remboursement de l'emprunt s'élèvent à 290 000€).

Christophe CHATAL rajoute qu'avec l'intercommunalité, au départ, le SIVOM a été créé pour le ramassage des ordures ménagères ; seulement aujourd'hui, on essaye d'imposer aux communes une mutualisation pour des services dont elles n'ont pas forcément besoin.

- **Orientations intercommunales** : -

REGNY pourrait quitter la COPLER mais avec des calculs compliqués et pourrait aller sur Roanne.

Projet d'acquisition d'un véhicule pour les personnes handicapées. Difficulté pour Pradines de se sentir concerné.

- **Chien errant signalé par Véronique FESSY.**

- **Voirie :**

Par Christophe CHATAL :

° **Problème de réparation « Patte de chat »** : Christian GIRAUD s'est rendu en Mairie afin de trouver une solution au problème des pattes de chat. Mais il ne s'est pas vraiment expliqué ; il lui a été demandé d'effectuer un essai de ponçage.

Nathalie VALENTIN suggère de prendre des photos, à titre de preuve.

Après intervention, une facture rectifiée lui sera redemandée pour effectuer le mandatement.

° **Tonte stade de foot** : le prestataire donne satisfaction.

° **Commande Voirie 2014 au printemps 2015** : elle ne dépassera pas 38 000 €.

° **Acquisition d'une lame de déneigement** : neuve ou une bonne occasion ?

Christophe CHATAL propose un contrat de 3 ans avec Julien DANIERE avec une mise à disposition de la lame de déneigement. Il est question d'envisager une séparation avec COLOMBAT.

Mickaël RIVIERE se propose de suivre l'acquisition de la lame
(site spécialisé qu'il connaît)

- **Illuminations** : Récupération des décors défectueux le 21/4/15 par Loir Illuminations.
- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 19 mai 2015 à 20H30.